

Vous êtes conseillé par votre correspondant local et bénéficiez d'une meilleure qualité de service pour le traitement de votre dossier formation.

1

VOTRE CORRESPONDANT LOCAL

L'accompagnement de proximité de qualité pour concrétiser vos projets de formation

- Écoute et analyse de vos besoins en formation
- Réponse à vos interrogations
- Conseil sur le choix de la formation et des organismes de formation
- Conseil sur les dispositifs de formation et les financements les plus adaptés
- Aide à l'élaboration de la « demande de prise en charge »



Envoi
du dossier
de formation
complet

2

LE CENTRE DE GESTION TPE

La gestion technique et administrative de votre dossier de formation*

Avant la formation

- Instruction de votre dossier : vérification des pièces, enregistrement du dossier, accord de prise en charge

Réponse sous 15 jours calendaires après réception du dossier complet

Après la formation

- Règlement de votre dossier : contrôle des pièces de règlement (factures, attestations de présence ou feuille d'émargement, pièces complémentaires spécifiques)

Règlement sous 30 jours calendaires à réception de l'ensemble des pièces justificatives

VOS CONTACTS

CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT MONTAGE DU DOSSIER



Retrouvez toutes les coordonnées de vos correspondants locaux sur :

www.constructyts.fr
rubrique « Vos contacts »



GESTION INSTRUCTION & RÈGLEMENT



Un numéro de téléphone unique :

0 800 940 999 Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Une adresse email dédiée :

gestionTPE@constructyts.fr

*hors dispositifs « emplois » (contrat de professionnalisation, préparation opérationnelle individuelle ou collective à l'emploi, contrat de sécurisation professionnelle) et dossiers faisant l'objet de cofinancements régionaux (traités par les Constructyts Régionaux).